

# RAPPORT ANNUEL 2015-2016



Ordre des géologues  
du Québec

## SOMMAIRE

page	
ii	<b>Lettres de présentation</b>
1	<b>Message du Président</b>
3	<b>Analyse de la direction</b>
5	<b>Mission</b>
5	<b>Conseil d'administration</b>
5	Constitution
6	Réunions
6	Principaux dossiers
7	Décisions
10	<b>Activités des instances de l'Ordre</b>
10	<b>Comités du Conseil d'administration</b>
10	• Comité d'audit
10	• Comité de gouvernance
11	<b>Bureau du Syndic</b>
12	<b>Comités statutaires</b>
12	• Comité de révision
12	• Conseil de discipline
12	• Conseil d'arbitrage
13	• Comité d'inspection professionnelle
14	• Comité des normes d'admission
14	• Comité des examinateurs
15	<b>Autres activités</b>
15	• Surveillance de l'exercice illégal
15	• Fonds d'indemnisation
15	• Assurances responsabilité professionnelle
15	• Formation continue
16	<b>Renseignements généraux</b>
<b>Annexe 1</b>	<b>Rapport d'audit</b>

## COORDONNÉES

Ordre des géologues du Québec  
500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 900  
Montréal (Québec) H3A 3C6

téléphone : 514 278-6220  
courriel : info@ogq.qc.ca Internet : <http://www.ogq.qc.ca>

# LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec, le 7 octobre 2016

**Monsieur Jacques Chagnon**  
**Président de l'Assemblée nationale**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

La Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

*Stéphanie Vallée*

---

Montréal, le 7 octobre 2016

**Madame Stéphanie Vallée**  
**Ministre de la justice**

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de Ministre de la justice, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,

*Robert Wares, géo.*

---

Montréal, le 7 octobre 2016

**Monsieur Jean Paul Dutrisac**  
**Président**  
**Office des professions du Québec**

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport de l'Ordre des géologues du Québec pour l'exercice du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,

*Robert Wares, géo.*

---

## MESSAGE DU PRÉSIDENT



Robert Wares

Chers collègues,

Ceci est le quinzième rapport annuel de l'Ordre des géologues. Dans ce cadre, je suis heureux de m'adresser à vous à titre de président en vous présentant ce rapport faisant état des réalisations de l'Ordre au cours de l'exercice 2015-2016.

Je poursuis avec enthousiasme mon huitième mandat annuel comme président du Conseil d'administration et je vous présente les orientations et les objectifs principaux pour l'exercice 2016-2017.

### Faits saillants 2015-2016

#### *Compétence professionnelle et encadrement des stagiaires*

Je suis fier de présider à la mise en place d'un encadrement des stages dans une initiative qui fait de l'Ordre des géologues un pionnier mondial. Cette initiative s'appuie sur un profil des compétences développé par l'Ordre avec les contributions de nombreux membres et un appui financier du MICC. La mise en place de cet encadrement se poursuit et entraîne plusieurs changements au sein de la profession.

#### *Gouvernance*

Le Conseil d'administration s'est doté de politiques de gouvernance en 2009, politiques qui sont suivies et maintenues par le Conseil. Durant cet exercice, le Conseil d'administration a amélioré sa gouvernance en revoquant le plan de succession au sein du Conseil d'administration et de la direction de l'Ordre. Malgré le bruit fait dans les médias et les instances politiques concernant les problèmes de gouvernance au sein de certains ordres du système professionnel, je suis confiant que l'engagement renouvelé et la vigilance de tous les membres du Conseil d'administration assurent la bonne gouvernance de l'Ordre des géologues.

#### *Loi sur les géologues*

En complément de la réalisation de son mandat, l'objectif le plus important de l'Ordre depuis huit ans est et demeure la modification de la Loi sur les géologues afin d'étendre la protection du système professionnel visant l'exercice de la géologie pour y inclure toutes les activités où la santé et la sécurité du public québécois peuvent être affectées, soit :

- l'alimentation et la contamination d'eau souterraine;
- la protection de l'environnement et la gestion de la contamination des terrains;
- l'aménagement et la gestion des risques naturels.

Je souligne encore une fois que cette réforme est cruciale car elle permettra à l'Ordre de pleinement accomplir sa mission de protection du public dans l'exercice de la profession de géologue. Ce changement aura comme conséquence d'amener sous le contrôle du Code des professions les personnes offrant des services en géologie dans les secteurs de l'environnement, de l'aménagement et de l'hydrogéologie.

Malheureusement, un projet de loi à cet effet est mort au feuillet au printemps 2014 et, à ce jour, aucun nouveau projet de loi n'a été déposé à l'Assemblée nationale.

### **Objectifs 2016-2017**

La modification de la Loi sur les géologues afin d'encadrer l'exercice en environnement, aménagement et hydrogéologie demeure un objectif fondamental et stratégique prioritaire pour l'Ordre. La prochaine étape dans le processus serait le dépôt (*prise 3*) d'un projet de loi à une date inconnue.

Quatre autres objectifs importants durant le prochain exercice seront:

- l'amélioration du système d'encadrement des stagiaires;
- la mise à jour et l'amélioration des règlements;
- la production de guides et directives afin d'offrir aux membres et au public des balises claires sur divers aspects de l'exercice de la profession;
- l'amélioration des communications au sein de l'Ordre et envers le public.

### **Remerciements**

Enfin, je remercie les membres du Conseil d'administration pour leur excellent travail lors du dernier exercice, et en particulier les administrateurs sortant, M. Sylvain Bolduc et M. Claude Gauvin. Je me joins à mes collègues du Conseil pour remercier chaleureusement les membres bénévoles des comités de leur appui et leur dévouement. Je suis fier d'avoir le privilège de représenter l'Ordre et ses valeurs en tant que président et membre du Conseil d'administration.

Robert Wares, géo., D.Sc.

Président

## ANALYSE ET COMMENTAIRES DE LA DIRECTION



Alain Liard

### Commentaires

#### *Réalisations majeures*

Après avoir mis en place un cadre professionnel pour la géologie au Québec, l'Ordre s'est attaqué à revoir les fondements de l'admission à la profession en établissant un référentiel de compétences initiales pour l'accès à la profession. Ce travail a mené à la redéfinition des objectifs à atteindre dans le cadre des années d'apprentissage au travail (le stage) avant d'être admissible au permis. Ceci se traduit par un encadrement du stage défini dans le règlement et bien instrumenté par une documentation abondante. Autant nous sommes fiers de cette réalisation (une première dans la profession au niveau mondial), autant nous sommes conscients que ceci bouleverse les façons de faire dans la profession et qu'il nous reste beaucoup de travail à faire pour raffiner et améliorer les instruments mis en place...

#### *Défis*

À court terme, notre plus important défi demeure la mise en place et l'amélioration d'un système d'encadrement des stagiaires qui soit efficace et effectif. Ceci impliquera une collaboration accrue de l'Ordre avec les employeurs, les institutions d'enseignement ainsi que les géologues en exercice pour assurer la compétence des futurs géologues. À moyen terme, une nouvelle forme de collaboration devra être développée avec les institutions universitaires pour améliorer les divers volets de la formation des géologues afin que cette formation demeure pertinente et effective et que les géologues québécois demeurent dans le peloton de tête des géologues du monde.

### Quelques constats

#### *Conjoncture*

L'exploration minérale et le développement minier tournent au ralenti alors que l'économie globale affiche peu de croissance surtout pour les infrastructures. Cette conjoncture entraîne une stagnation des effectifs de géologues actifs et une forte réduction de la relève avec beaucoup moins de demande d'admission par des personnes formées à l'étranger. Dans ce contexte, les revenus stagnent et l'Ordre doit gérer ses ressources avec parcimonie et discernement. À ce chapitre, l'Ordre ne se distingue pas de nombreuses autres organisations et le budget est équilibré en reportant certaines activités prévues au plan stratégique.

#### *Cadre légal*

L'Ordre accomplit sa mission sous le cadre réglementaire actuel. Il importe de comprendre que ce cadre ne permet pas à l'Ordre de contrôler l'exercice de la profession de façon optimale. Les limites du cadre légal sont complexes et comportent plusieurs éléments dont un seul est abordé ci-après :

- En limitant la portée des activités réservées à la mise en valeur des ressources, dans la *Loi sur les géologues*, le système professionnel ne protège pas le public dans certains secteurs importants de l'exercice de la géologie où sa santé ou sa sécurité sont en jeu : contamination des terrains, protection de l'eau souterraine, risques naturels, etc.

D'autres faiblesses du cadre légal limitent aussi la portée des actions de l'Ordre :

- le partage du champ d'exercice avec les ingénieurs nécessiterait un degré de collaboration dans les actions de contrôle professionnel qui n'existe pas;
- l'absence de contrôle sur les entreprises offrant des services professionnels (comme il existe dans les autres provinces) limite l'efficacité des actions de l'Ordre quand les entreprises ont peu d'affinité avec la profession;
- divers organismes agissent dans des champs d'intervention complémentaires sans coordination effective : par exemple, le contrôle des activités en exploration minérale implique des interventions distinctes et non coordonnées de l'Ordre des géologues, de l'AMF et du MERN.

### ***Planification incertaine***

Le législateur a confié à l'Ordre des géologues le mandat de protéger les intérêts du public en ce qui concerne l'exercice de la géologie visant les ressources minérales. L'Ordre croit, comme les législateurs de 8 provinces et 32 états américains, que ce mandat omet les activités de l'exercice de la géologie où les intérêts et la santé du public sont les plus à risque.

Une modification de la *loi sur les géologues* est en gestation depuis 2008, malheureusement, les changements à faire ne sont pas dans les priorités des instances politiques.

En parallèle, des difficultés ont été identifiées dans l'application effective de certains règlements adoptés en vertu du Code des professions. Il est constaté que la modification de ces règlements tarde à venir.

Sur la base des consultations faites par rapport au projet loi, il est prévu qu'une modification éventuelle de la *loi sur les géologues* entrainerait un afflux de demandes de permis de personnes n'ayant pas un profil régulier (soit un diplôme reconnu et un stage conforme) qui requerront des ressources supplémentaires et possiblement de nouveaux outils à définir.

À défaut d'orientations précises et d'un calendrier relativement ferme quant aux changements éventuels à la *loi sur les géologues* et à divers règlements, l'Ordre ne peut que planifier à l'aveugle pour les ressources éventuellement requises ou pour les actions à faire suite à d'éventuels changements législatifs.

### **Note personnelle**

Les réalisations d'une organisation comme l'Ordre des géologues ne sont possibles que grâce au travail consciencieux du personnel à son emploi et aux multiples contributions bénévoles des membres.

Je tiens à souligner avec insistance les contributions de chacun des membres du personnel de l'Ordre : Karène Laprise, Suzanne Leclair, Daniel Tousignant et Lan Vu, ce dernier nous quittant après huit années de services dévoués.

Je tiens aussi à souligner les contributions inestimables des membres des comités sans qui l'Ordre ne saurait fonctionner. Je ne répéterai pas tous leurs noms qui sont énumérés dans ce rapport ci-après, néanmoins, je tiens à rappeler certaines de leurs contributions, soit : le bureau du Syndic qui reçoit et traite les requêtes du public tout en offrant un appui aux membres sur des questions de déontologie; le comité d'inspection professionnelle qui assure le suivi du programme de surveillance et offre une rétroaction pertinente aux membres inspectés; les membres des comités de révision et du conseil de discipline qui complètent le travail du syndic et approfondissent les dossiers; le comité des examinateurs qui fait le travail lourd et essentiel d'étudier les dossiers des candidat au permis en provenance de multiples pays et institutions.

Sans les contributions individuelles soutenues de toutes ces personnes, les réalisations de l'Ordre des géologues n'auraient pas été possibles et je les en remercie personnellement.

Enfin, à titre de directeur général, je dois constater que le bon fonctionnement de l'Ordre des géologues est tributaire de son Conseil d'administration qui a su maintenir l'harmonie tout en prenant ses responsabilités dans une saine gouvernance.

**Alain Liard, géo.**  
**Directeur général et Secrétaire**

## MISSION

L'Ordre des géologues du Québec a pour mission la protection du public par l'encadrement de l'exercice des géologues et la surveillance de l'exercice en géologie. L'Ordre s'acquitte de sa mission en appliquant le Code des professions qui confère des pouvoirs limités en vue de contrôler la compétence et l'exercice des géologues ainsi que l'exercice illégal de la profession.

L'exercice professionnel des géologues vise :

- à concourir, à découvrir et exploiter les ressources minérales, énergétiques et hydrauliques de la Terre, et,
- à améliorer l'environnement humain et la sécurité du public dans le cadre de l'implantation d'ouvrages et d'aménagements, de la prévention des risques naturels, et de la protection et la réhabilitation des terrains et de l'eau souterraine.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION



Louis Bernier



Jocelyne Blouin



Sylvain Bolduc



Jean-Louis Caty

## CONSTITUTION

Le 1<sup>er</sup> avril, 2015, deux candidatures conformes avaient été reçues pour deux postes d'administrateurs à combler (mandat de trois ans). Les candidats, messieurs Louis Bernier, géo., et Robert Wares, géo., ont alors été déclarés élus par acclamation.

Dans les derniers mois de l'exercice, M. Bolduc, géo., administrateur, a démissionné de son poste. Le Conseil d'administration a préféré attendre les élections plutôt que de désigner un remplaçant.

Conformément au *Règlement sur les affaires internes*, les administrateurs entrent en fonction et élisent le président à la première réunion du Conseil d'administration suivant le 1<sup>er</sup> mai. M. Robert Wares a ainsi été élu président pour un mandat d'une année le 13 mai 2015. Les administrateurs sont nommés ci-dessous.

### JUSQU'AU 30 AVRIL 2015

Robert P. Wares, géo., président

Louis Bernier, géo.

Sylvain Bolduc, géo.

Jean-Louis Caty, géo.

Danielle Giovenazzo, géo.

Françoise Goutier, géo.

Jocelyne Blouin, administratrice nommée

Claude Gauvin, CPA, administrateur nommé

### APRÈS LE 1 MAI 2015

Robert P. Wares, géo., président

Louis Bernier, géo.

Sylvain Bolduc, géo. (jusqu'à février 2016)

Jean-Louis Caty, géo.

Danielle Giovenazzo, géo.

Françoise Goutier, géo.

Jocelyne Blouin, administratrice nommée

Claude Gauvin, CPA, administrateur nommé



Claude Gauvin Danielle Giovenazzo Françoise Goutier Robert Wares

<p><b>RÉUNIONS</b></p>	<p>Six réunions régulières du Conseil ont eu lieu aux dates et lieux indiqués ci-dessous.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Date</th> <th>Lieu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>158<sup>e</sup></td> <td>13 mai, 2015</td> <td>Montréal, siège social</td> </tr> <tr> <td>159<sup>e</sup></td> <td>12 août, 2015</td> <td>Montréal, siège social</td> </tr> <tr> <td>160<sup>e</sup></td> <td>6 octobre, 2015</td> <td>Conférence téléphonique</td> </tr> <tr> <td>161<sup>e</sup></td> <td>10 novembre, 2015</td> <td>Montréal, siège social</td> </tr> <tr> <td>162<sup>e</sup></td> <td>13 janvier, 2016</td> <td>Montréal, siège social</td> </tr> <tr> <td>163<sup>e</sup></td> <td>22 mars, 2016</td> <td>Montréal, siège social</td> </tr> </tbody> </table>	N°	Date	Lieu	158 <sup>e</sup>	13 mai, 2015	Montréal, siège social	159 <sup>e</sup>	12 août, 2015	Montréal, siège social	160 <sup>e</sup>	6 octobre, 2015	Conférence téléphonique	161 <sup>e</sup>	10 novembre, 2015	Montréal, siège social	162 <sup>e</sup>	13 janvier, 2016	Montréal, siège social	163 <sup>e</sup>	22 mars, 2016	Montréal, siège social
N°	Date	Lieu																				
158 <sup>e</sup>	13 mai, 2015	Montréal, siège social																				
159 <sup>e</sup>	12 août, 2015	Montréal, siège social																				
160 <sup>e</sup>	6 octobre, 2015	Conférence téléphonique																				
161 <sup>e</sup>	10 novembre, 2015	Montréal, siège social																				
162 <sup>e</sup>	13 janvier, 2016	Montréal, siège social																				
163 <sup>e</sup>	22 mars, 2016	Montréal, siège social																				
<p><b>PRINCIPAUX DOSSIERS</b></p>	<p>De 2001 à 2013, le Conseil d'administration a consacré ses principaux efforts à la mise en place de l'Ordre, c'est-à-dire la mise en place d'une organisation fonctionnelle ainsi que la réglementation et la <i>Loi sur les géologues</i>. Après douze ans d'efforts et d'attentes, l'ensemble du corpus réglementaire a été complété et le Conseil se penche dorénavant sur l'amélioration de l'encadrement de la profession relevant de l'Ordre des géologues.</p> <p>Malheureusement, nous constatons que le processus législatif est très lent et peu sensible aux diverses situations du monde professionnel. Cette situation n'est pas limitée aux géologues mais est plutôt la norme en ce qui concerne l'ensemble du système professionnel.</p> <p><b>LOI SUR LES GÉOLOGUES</b></p> <p>Depuis 2009, l'Ordre des géologues collabore avec l'Office des professions et les ordres du secteur des sciences appliquées en vue de modifier plusieurs lois professionnelles dont la <i>Loi sur les géologues</i>. Il en a résulté un projet législatif visant plusieurs lois professionnelles. Ce projet est mort au feuillet à deux reprises en 2012 et 2014. Diverses annonces politiques faites en 2015 laissaient croire à une réactivation prochaine du dossier qui ne vient pas : selon toute évidence, la volonté politique de procéder aux modifications proposées à la Loi sur les géologues est peu prononcée....</p> <p>Dans le cadre de l'étude du projet de loi, l'Ordre a été surpris par le fait que les interventions de divers groupes d'intérêt opposés au projet de loi (réclamant pour leurs membres le droit de faire des activités pour lesquelles leurs membres ne sont pas d'emblée qualifiés, activités réservées aux géologues en vertu du projet de loi) ont été accueillies par les autorités concernées.</p> <p>Actuellement, le Québec se distingue en Amérique du nord par le fait que des activités (liées à la pratique professionnelle de la géologie) pouvant affecter le bien-être du public sont faites sans aucun encadrement professionnel, et ce, à la connaissance des autorités en place : ainsi l'évaluation de la contamination des terrains et les risques associés pour les nappes d'eau de même que l'évaluation des risques naturels sont laissés au libre marché ou simplement escamotés.</p> <p><b>RÉGLEMENTATION</b></p> <p>Le Conseil d'administration a abordé l'amélioration des règlements en fonction de leur impact et de l'expérience de leur application. Dans ce contexte, divers règlements encadrant la pratique des membres ont été retenus. Ces règlements ont été rédigés initialement en s'inspirant des règlements similaires d'autres professions. Avec l'expérience et l'évolution du contexte, il s'avère pertinent de les actualiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Règlement sur la formation continue obligatoire des géologues</i> : après un premier cycle de déclaration, il s'avère que le règlement est bien suivi mais que plusieurs ajustements fonctionnels sont requis.</li> <li>• <i>Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des géologues du Québec</i> : l'objectif est de simplifier le texte en cherchant à corriger des situations préjudiciables pour son application.</li> </ul>																					

- *Règlement sur l'exercice en société de la profession de géologue* : l'expérience a démontré que le texte actuel n'est pas adapté à la pratique pluridisciplinaire de même qu'à la mobilité des services professionnels. Des modifications ont été proposées pour corriger ces faiblesses; néanmoins, le règlement et le Code des professions ne sont pas conçus pour contrôler l'offre de services professionnels par des entreprises. Cette omission est une sérieuse faiblesse du système professionnel tel que démontré devant la Commission Charbonneau...
- *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des géologues* : l'absence de recours par les membres aux outils offerts par le règlement remet en question la pertinence de maintenir ce règlement.

*En date de rédaction du présent rapport (une année après les décisions du Conseil d'administration), seul le règlement sur la formation continue avait fait l'objet d'un traitement par les autorités réglementaires.*

### QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Les compétences requises pour l'exercice de la profession de géologue sont variées et en constante évolution. En outre, la profession est caractérisée par la mobilité de sorte que l'Ordre accueille de nombreuses personnes formées à l'étranger alors que ses membres sont appelés à exercer partout sur la planète. La formation professionnelle ainsi que l'évaluation et le maintien des compétences professionnelles constituent des défis sans cesse renouvelés.

Ainsi, avec l'appui du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (autrefois MICC), l'Ordre a développé de nouveaux outils pour être en mesure de mieux évaluer les qualifications de toute personne demandant un permis.

Les outils en question visent à mieux cerner les compétences des immigrants. De plus, ces outils servent de référence en regard des programmes de diplômes agréés et forment la base pour un système de stage supervisé auprès d'une grande diversité d'employeurs. L'exercice 2015-2016 a été la première année complète du système d'encadrement des stages (qui est unique dans la profession).

Enfin, sachant que l'Ordre fixe les compétences requises pour la profession alors que l'acquisition des compétences relève de la formation académique et de l'expérience de travail, il demeure impératif pour l'Ordre des géologues de développer des partenariats efficaces avec les institutions universitaires qui décernent les diplômes reconnus, et, d'autre part, avec les employeurs et les géologues qui assurent l'acquisition d'une expérience appropriée par les stagiaires.

## DÉCISIONS

### DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À chaque réunion, outre toute question à l'ordre du jour, le Conseil d'administration traite les demandes de permis et reçoit les rapports d'activité des comités de l'Ordre, du secrétaire et directeur général. Au cours de l'exercice, le Conseil a pris en délibération de nombreuses questions et a décidé d'orientations ou d'actions par des résolutions ou des instructions au directeur général.

### RÉSOLUTIONS

Durant l'exercice, sans compter les résolutions de procédure de réunion, le Conseil d'administration a adopté trente-six résolutions. De ces résolutions, onze concernent la délivrance de permis et les radiations ou des demandes de dispense de formation continue; ces résolutions sont consignées au procès-verbal.

Les principales décisions du Conseil d'administration sur les autres sujets sont présentées sommairement ci-après (*n° de résolution entre parenthèses*).

## RÉGLEMENTATION

Le Conseil d'administration a décidé de propositions règlementaires concernant :

- après consultation des membres, il a été résolu de modifier le *règlement sur la formation continue* afin d'en simplifier l'administration et de préciser les activités admissibles (158.7.2);
- après consultation des membres, il a été résolu de modifier le *règlement sur les assurances* afin d'en simplifier l'application et de clarifier certaines obligations liées au Code des professions (158.7.3 et 159.7.2);
- après consultation des membres, il a été résolu de modifier le *règlement sur l'exercice en société* afin d'en simplifier l'application et mieux l'adapter aux réalités du marché (158.7.4 et 159.7.3);
- après consultation des membres, il a été résolu d'abroger le *règlement sur la comptabilité en fidéicomis* dont les dispositions n'ont jamais été utilisées par les membres ou leurs clients (159.7.4).

## COTISATIONS ET DROITS

Le Conseil d'administration a résolu de proposer une majoration de 1,9 % des cotisations des membres pour l'exercice 2016-17 pour approbation des membres réunis en assemblée (160.4.2). La proposition du Conseil d'administration a par la suite été adoptée par les membres réunis en Assemblée générale le 7 octobre 2015.

Le Conseil d'administration a résolu de modifier les droits perçus dans le cadre de diverses procédures ou la délivrance de divers services par l'Ordre. Les modifications ainsi décidées sont entrées en vigueur à partir du 1 juin 2015 (158.8.4).

## POLITIQUES ET PROCÉDURES

En considérant certaines confusions et la répétition des demandes d'autorisation spéciale, le Conseil d'administration a adopté une politique et modifié les procédures concernant le traitement des demandes d'autorisation spéciales ou de permis temporaire (158.7.6, 163.7.2).

Le Conseil d'administration a résolu de modifier le programme de bourses aux étudiants pour mieux le lier aux perspectives d'accession à la profession des éventuels récipiendaires (158.8.3).

Le Conseil a résolu d'adopter le plan de conservation des documents qui sera implanté dans le système de gestion des documents (162.4.2).

## RAPPORTS, GUIDES ET DIRECTIVES

Le Conseil a accepté une version modifiée du Guide sur la formation continue et a décidé de la préparation d'un guide technique pour appuyer les géologues et le public face à la question des sulfures dans les granulats à béton.

## CONTRÔLE DE L'EXERCICE ILLÉGAL

Suite au constat de multiples instances répétées d'exercice illégal de la géologie sous l'autorité de sociétés d'exploration junior, le Conseil d'administration a résolu de mandater les procureurs de l'Ordre afin de faire les démarches requises pour des poursuites en droit pénal contre deux sociétés et leurs présidents (162.5 et 163.5).

## AFFAIRES DE L'ORDRE

### GESTION DES AFFAIRES COURANTES

Le Conseil d'administration a accepté le rapport d'audit pour l'exercice précédent (160.4.3) et adopté le budget de l'exercice 2016-17 (163.4.3).

Le Conseil d'administration a délégué au Directeur général la constitution d'un comité ad hoc en vue du maintien de l'examen professionnel administré en application du *Règlement sur les modalités et conditions de délivrance d'un permis de l'Ordre* (161.7.2). Un comité ad hoc a par la suite été constitué après qu'une dizaine de membres se soient portés volontaires. Ces membres sont Pierre Bédard, André Bériault, Louis Bernier, Diane Bouchard, André D'Aragon, Jean Demers, Pierre Pelletier, Stéphanie Lavaure, Pierre O'Dowd, Camille St-Hilaire et Robert Wares.

Le Conseil d'administration a autorisé le directeur général à entreprendre les démarches en vue de modifier le système de gestion des membres. Il est compris que ceci entraînera des dépenses capitalisées de l'Ordre de 30,000\$ (161.4.4).

### NOMINATIONS

Durant l'exercice, diverses nominations ont été effectuées :  
*Comité d'inspection professionnelle : présidence du comité*  
Éric Chartier, géo. (158.4.5)

### MÉRITES DE L'ORDRE

Un comité ad hoc a été constitué pour évaluer les propositions de candidatures aux prix du mérite décernés par l'Ordre (159.8.4). Sur la recommandation de ce comité, le Conseil d'administration a par la suite résolu d'honorer M. Georges Beaudoin en lui accordant le prix du mérite géoscientifique en géologie des ressources (160.8.2).

### BOURSES

L'Ordre remet des bourses de 1000 \$ aux étudiants du premier cycle désignés par les départements de géologie à l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal et l'Université McGill.

Sur recommandation du secrétaire en application de la politique de délivrance des bourses, le Conseil d'administration a résolu d'accorder les bourses Étienne-Martin pour 2015 à : Mélanie Germain, U. Laval; Stephen Mastromonaco, McGill; Virginie Thibault, UQAC; Alex Gallardo Valade (160.8.3),

## ACTIVITÉS DES INSTANCES DE L'ORDRE

### Comités du Conseil d'administration

#### COMITÉ D'AUDIT



*Françoise Goutier*

#### Membres

Françoise Goutier  
Claude Gauvin

#### Mandat

Ce comité permanent du conseil d'administration aide ce dernier à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance des processus de l'information financière, notamment les systèmes de contrôle interne, les processus d'audit ainsi que les procédés appliqués. Le comité voit aussi au suivi des recommandations faites par les auditeurs.

#### Activités du comité

Au cours de l'exercice 2015-2016, le comité d'audit s'est réuni à trois reprises pour:

- Examiner le plan d'audit et les échéanciers et analyser les risques;
- Examiner les états financiers, le travail de l'auditeur et les corrections apportées et faire ses recommandations au Conseil d'administration;
- Examiner les prévisions et recommander l'approbation du budget 2015-2016.

Le président de l'Ordre participe au travail du comité au besoin.

*Françoise Goutier*

#### COMITÉ DE GOUVERNANCE



*Jocelyne Blouin*

#### Membres

Jocelyne Blouin  
Sylvain Bolduc

#### Mandat

Ce comité permanent du Conseil est responsable de surveiller la performance du Conseil en application des politiques de gouvernance de l'Ordre. Pour ce faire, il est chargé:

- D'évaluer l'efficacité du Conseil;
- D'assurer le suivi des politiques du Conseil;
- De tenir à jour les politiques de gouvernance;
- D'évaluer les comités du Conseil.

En outre, le comité de gouvernance est chargé de dresser les qualifications recherchées chez les candidats administrateurs.

#### Comité ad hoc

Dans le cadre de sa mission de regard sur la bonne gouvernance de l'Ordre, le Conseil d'administration a constitué un comité ad hoc dont l'objectif principal était d'établir un profil de compétences pour le poste de directeur général et secrétaire en vue d'une succession éventuelle. Ce comité était constitué de Mme Isabelle Cadieux, géo., ex-présidente du Conseil, M. Jean Demers, géo., ex-administrateur élu, et Mme Danielle Giovenazzo, géo., administratrice élue. Le comité s'est réuni trois fois et a produit son rapport final en janvier 2016. Ce rapport décrit en détail la marche à suivre pour recruter un remplaçant au directeur général et secrétaire à court et à long terme, en plus de donner une description détaillée des qualités recherchées pour le futur titulaire de ce poste ainsi que les responsabilités associées.

*Jocelyne Blouin*

## BUREAU DU SYNDIC



*N.-W. Cloutier*



*André D'Aragon*



*Bryan Osborne*

Le Bureau du Syndic contribue à la mission de l'Ordre d'assurer la protection du public. Il est responsable des enquêtes concernant la conduite dérogatoire des géologues et du dépôt des plaintes disciplinaires; il a juridiction sur la conciliation des comptes d'honoraires des géologues. Il offre un service d'information au public et aux membres de l'Ordre.

Le Bureau du Syndic compte deux Syndics-adjoints soit MM. André D'Aragon, géo et Bryan S. Osborne, géo, sous la direction de Me Neville-Warren Cloutier, géo, Syndic.

Dossiers de la période	ouverts	Actifs à la fin
Conciliation de différend entre géologues	0	0
Conciliation et enquête	0	0
Demande d'enquête	10	5
Demande d'information	0	0
Demande d'intervention	0	0
Dossier devant le Conseil de Discipline	1	0
Total	11	5

Provenance des demandes d'enquêtes	Nombre
Du public	2
D'un client	0
D'un membre	1
De l'Ordre	7

Décisions	
Décision du Syndic de porter plainte	0
Décision du Syndic de ne pas porter plainte	5

Demandes de conciliation	
Demandes reçues	0
Demandes rejetées pour non-respect du délai	0
Demandes ayant conduit à une entente	0

### Note du Syndic

Sur la base de l'expérience des dernières années, le public est bien informé de l'existence et du rôle de l'Ordre.

Dans l'exercice rapporté, nous observons une légère hausse du nombre de dossiers par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, pour la période 2015-2016, nous avons traité dix demandes d'enquête contre sept demandes pour la période précédente. Les demandes du présent exercice concernaient des membres exerçant en aménagement et environnement et en exploration-ressource. Le traitement des dossiers dure de un à treize mois avec une moyenne d'environ 5.7 mois. Malgré le nombre peu élevé des dossiers traités, leur degré de complexité s'est avéré important et comparable à l'exercice précédent.

Malgré l'absence de dossier en matière de conflit d'intérêt, nous soumettons que son spectre demeure présent, non seulement dans le cas où un(e) géologue est à la fois administrateur et professionnel œuvrant pour un même employeur mais également, lorsqu'une personne agit comme consultant(e) pour sa propre compagnie. Une grande vigilance du (de la) géologue face à l'éthique s'impose dans la gestion des affaires.

Enfin, dans l'éventualité de changements tant dans la Loi sur les Géologues qu'au Code des Professions, le Bureau du Syndic s'estime en bonne posture pour relever les défis actuels et ceux de demain. Devant l'émergence d'un contexte de plus en plus multidisciplinaire, une souplesse du Code permettant une collaboration accrue entre Syndics de différents ordres professionnels est grandement souhaitable. Actuellement, le travail en silo ne permet pas de rencontrer adéquatement et profitablement cette nouvelle réalité.

*Me Neville-Warren Cloutier, Géo, Syndic*

## Comités statutaires

### COMITÉ DE RÉVISION



*Myles Carter*

#### Membres

Myles A. Carter, géo. responsable du comité  
Jocelyne Blouin, administratrice nommée  
Claude M. David, géo.  
Arthur Duquette, géo.  
Christian Lefebvre, géo.

#### Activités du comité

Au cours de l'exercice, le comité a reçu et traité une demande de révision de décision du Syndic. Après étude de la demande, le Comité a décidé de confirmer la décision du Syndic. La personne ayant demandé la révision a été informée de cette décision en lui signalant la possibilité de déposer directement une plainte en discipline.

*Myles Carter, géo., responsable du comité*

### CONSEIL DE DISCIPLINE



*Micheline Pelletier*

#### Membres

M<sup>e</sup> Jean-Guy Légaré, président  
André Bériault, géo.  
Raynald Jean, géo.  
Raymond Legault, géo. (jusqu'à décembre 2015)

#### Activités du conseil durant l'exercice :

Plaintes reçues:           Aucune.  
Audiences du conseil :   une.  
Décisions rendues:       deux.

Le conseil a été présidé par Me Jean-Guy Légaré. Au cours de l'exercice 2015-2016, le Conseil de discipline a rendu une première décision de culpabilité suite à une plainte déposée par le syndic adjoint en 2012. L'audience ayant mené à cette décision avait eu lieu en août 2014. À la suite de cette décision, l'intimé est décédé avant que le conseil puisse tenir une audition sur la sanction. Le plaignant a alors déposé une requête en arrêt des procédures devant le Conseil. Ce dernier a tenu une audition et a rendu une décision ordonnant l'arrêt des procédures sur sanction.

Au cours de ce même exercice, le Conseil n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire et aucune recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre ne fut rendue.

Aucune décision du Conseil de discipline n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

#### Sanctions

Aucune.

*Micheline Pelletier, secrétaire du comité*

### CONSEIL D'ARBITRAGE

#### Membres

Michel Maeyens, géo.  
Marc Bardoux, géo.

#### Activités du conseil

Au cours de l'exercice, le conseil d'arbitrage n'a reçu ou traité aucune demande d'arbitrage et aucune demande n'était en suspens à la fin de l'exercice.

**COMITÉ  
D'INSPECTION  
PROFESSIONNELLE**



*Eric Chartier*

**Membres**

Marc Antoine Audet, géo.  
Marc Boivin, géo.  
Eric Chartier, géo., président du comité  
Philippe Cloutier, géo.  
Georges Touma, géo.

Serge Hébert, géo. Secrétaire du comité

**Surveillance générale**

Le programme de surveillance générale a deux fonctions essentielles :

1. d'une part, c'est un précieux outil pour l'amélioration continue de la pratique des membres par l'interaction et le regard critique de l'inspecteur sur la pratique du membre inspecté;
2. d'autre part, les rapports d'inspection et leur analyse par le Comité d'inspection permet à l'Ordre de détecter des problèmes systémiques potentiels et d'identifier des pratiques ou des situations méritant des interventions de l'Ordre par des activités de formation ciblées, des communications aux membres, des guides ou directives ou par d'autres moyens.

Durant l'exercice 2015-2016, le programme de surveillance générale a entraîné 57 visites d'inspection réparties parmi 15 membres issus du domaine de l'exploration minérale et de 42 membres provenant du domaine de l'environnement ou de l'aménagement.

**Enquêtes particulières**

Aucune enquête particulière n'a eu lieu durant l'exercice.

**Activités du comité**

Le comité s'est réuni trois (3) fois pour traiter des questions suivantes :

- programme de surveillance : élaboration d'un projet de programme de surveillance avec les critères de sélection des membres à inspecter;
- suivi des inspections : révision des rapports et dossiers d'inspection, décision sur les suites à donner dans chaque dossier s'il y a lieu; et
- étude de dossiers concernant une éventuelle enquête sur la compétence.

**Programme de surveillance**

La surveillance générale de l'exercice de la profession repose sur des visites d'inspection des membres dans leurs bureaux. Les visites d'inspection sont confiées à un inspecteur agissant de façon autonome selon les procédures agréées. Ainsi, le programme de surveillance annuel vise l'inspection de 40 géologues, dont :

- 30 membres exerçant dans le domaine de l'exploration minérale, que ce soit
  - en pratique privée (autonome ou en société de consultation)
  - en entreprise d'exploration junior (petite à intermédiaire)
- 10 membres exerçant dans le domaine de l'environnement ou de l'aménagement
  - en pratique privée (autonome ou en société de consultation).

Une attention particulière est portée aux consultants qui ont un lien de dépendance avec des compagnies junior, ils seront choisis de préférence. Pour les géologues d'expérience visités, une attention particulière est portée à la délégation et à la supervision. Pour les jeunes géologues visités, une attention particulière est portée à l'intégration à la profession et la prise en compte des limites de compétence.

Pour tous les géologues inspectés, une attention particulière est portée à la sécurité et la pérennité des informations électroniques ainsi qu'à l'authentification des documents.

En outre, les communiqués de presse sont utilisés pour identifier des personnes à inspecter dans la population ciblée selon les critères énumérés.

*Eric Chartier, géo., président du comité*

**COMITÉ DES  
NORMES  
D'ADMISSION**

**Membres**

Gilbert Prichonnet, géo., DSc (représentant UQAM) - Responsable  
 Marc Constantin, géo., PhD (représentant U. Laval)  
 Pierre Cousineau, géo., PhD (représentant UQAC)  
 Jeanne Paquette, PhD (représentant McGill)  
 Alain Liard, géo., (secrétaire de l'Ordre)

**Mandat**

Le comité a pour mission de proposer au Conseil d'administration des normes de qualification en vue de la délivrance des permis aux personnes aptes à l'exercice professionnel en géologie. Le comité est formé de représentants des institutions d'enseignement offrant un programme de géologie menant au permis ainsi que de praticiens en exercice.

**Activités du Comité**

Le comité ne s'est pas réuni durant l'exercice.

*Gilbert Prichonnet, géo., DSc, Responsable du comité*

**COMITÉ DES  
EXAMINATEURS**



*Suzanne Leclair*

**Membres**

Marc Boivin, géo.  
 Bernard Boucher, géo.  
 Marie-France Bugnon, géo.  
 Louis Caron, géo.  
 Normand Goulet, géo.  
 Michel Malo, géo.  
 Martin Stapinsky, géo.  
 Daniel Tousignant, géo.

**Mandat**

Ce comité est chargé d'évaluer l'équivalence des diplômes ou de la formation des demandeurs de permis en application du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des géologues du Québec*. En outre, il a à juger de la qualité de l'expérience des candidats en application du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des géologues du Québec*.

**Activités du comité**

L'exercice 2015-2016 est la première année complète de fonctionnement sous le régime réglementaire adopté sous le Code des professions.

Le comité étudie les dossiers des postulants pour vérifier la formation et l'expérience en fonction des critères d'admission.

Durant l'exercice, le comité a tenu dix réunions qui ont permis de traiter 89 dossiers. Ces dossiers comprenaient 21 études d'équivalence de formation, 4 compléments d'étude d'équivalence de formation, 27 études d'équivalence de stage, et 39 rapports de stage intérimaires.

Six des 89 dossiers comprenaient à la fois une équivalence de formation et une équivalence de stage (deux dossiers de titulaires de diplôme canadiens en géologie; les autres candidats provenaient de la Nouvelle-Zélande, du Pérou, de la Slovaquie et de la Tunisie). La majorité des études d'équivalence de formation portent sur les dossiers de candidats en début de processus d'admission; le comité a ainsi évalué les dossiers de candidats formés au Canada (9), en France (5) et au Maroc(1). Les études d'équivalence de stage vise les géologues stagiaires en fin de parcours, toutes formations confondues. Les rapports de stage intérimaires sont soumis au Comité par des stagiaires en cours d'apprentissage de la profession.

*Suzanne Leclair, géo., PhD, secrétaire du comité*

## Autres activités

<p><b>SURVEILLANCE DE L'EXERCICE ILLÉGAL</b></p>	<p>Le secrétariat de l'Ordre est chargé de faire les enquêtes et la surveillance des activités illégales d'usurpation du titre de géologue ou d'exercice de la profession. Le secrétariat maintient une veille sommaire des activités dans le domaine des ressources et fait enquête suite aux informations reçues du public ou des membres. La plupart des enquêtes faites par l'Ordre donnent lieu à des avertissements ou des mises en demeure auxquels les parties visées obtempèrent. Une faible proportion des enquêtes mènent à des poursuites. En raison des délais et des efforts associés aux poursuites pénales, l'Ordre préfère procéder par avertissement et n'a recours à des poursuites que dans des situations extraordinaires ou lorsqu'une situation trop flagrante nécessite une telle action. Durant l'exercice 2015-2016, le nombre d'enquêtes effectuées a diminué en raison d'un manque de ressources, néanmoins, deux enquêtes menant à des poursuites en droit pénal ont été instituées suite à l'observation de situations flagrantes et répétées d'exercice illégal. Un dossier de poursuite pénale fait en 2014 s'est terminé durant l'exercice par le paiement d'amendes. Le tableau ci-dessous résume les activités.</p> <p><b>Contrôle de l'exercice illégal et usurpation de titre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes concernant l'exercice illégal: 15</li> <li>• Enquêtes concernant l'usurpation de titre: 5</li> <li>• Poursuites pénales décidées durant l'exercice 3</li> <li>• Sanctions pénales 0</li> </ul>																		
<p><b>FONDS D'INDEMNISATION</b></p>	<p>Aucune demande d'indemnisation n'a été reçue en application du <i>Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des géologues du Québec</i>. L'Ordre a demandé le retrait du règlement en vertu de l'absence d'utilisation des outils afférents.</p>																		
<p><b>ASSURANCES RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE</b></p>	<p>Les membres de l'Ordre sont tous couverts par un contrat d'assurance responsabilité professionnelle dite secondaire et acquittent une prime modeste lors de l'inscription. Les membres en pratique privée doivent de plus souscrire un contrat d'assurances responsabilité pour leur pratique.</p> <p>En application de l'article 62.2 du <i>Code des professions</i>, les membres sont tenus de déclarer toute réclamation les concernant lors de l'inscription annuelle. Ainsi, lors de l'inscription annuelle se terminant le 31 mars 2015, aucun membre n'a déclaré une réclamation ou un avis de réclamation auprès de leur assureur non déclaré auparavant.</p>																		
<p><b>FORMATION CONTINUE</b></p>	<p><b>Mise en situation</b></p> <p>Les membres de l'Ordre ont accès à un vaste éventail d'activités de formation continue permettant de satisfaire aux obligations imposées par règlement. Ces activités sont offertes dans le cadre de congrès ou réunions techniques ainsi que par des organismes de formation.</p> <p>De son côté, l'Ordre organise et dispense des activités de formation continue pour pallier à certains besoins identifiés par l'Ordre et selon les opportunités. L'organisation générale de ces activités relève du secrétariat et les formateurs proviennent de diverses organisations. Les activités organisées par l'Ordre durant l'exercice sont :</p> <table border="1" data-bbox="446 1533 1570 1862"> <thead> <tr> <th>Titre</th> <th>Lieux et dates</th> <th>Participants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers</i></td> <td>Québec, 21 mai, 2015</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td><i>Notions d'évaluation corporative</i></td> <td>Montréal, 22 mai, 2015</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td><i>Encadrement des stagiaires et rôle des maîtres de stage en vue de l'acquisition des compétences initiales des géologues</i></td> <td>Rouyn Noranda, 5 mai, 2015</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td><i>L'avenir du géologue en ressources minérales</i></td> <td>Montréal et en ligne, 9 octobre 2015</td> <td>145</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td></td> <td><b>176</b></td> </tr> </tbody> </table>	Titre	Lieux et dates	Participants	<i>Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers</i>	Québec, 21 mai, 2015	13	<i>Notions d'évaluation corporative</i>	Montréal, 22 mai, 2015	8	<i>Encadrement des stagiaires et rôle des maîtres de stage en vue de l'acquisition des compétences initiales des géologues</i>	Rouyn Noranda, 5 mai, 2015	10	<i>L'avenir du géologue en ressources minérales</i>	Montréal et en ligne, 9 octobre 2015	145	<b>TOTAL</b>		<b>176</b>
Titre	Lieux et dates	Participants																	
<i>Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers</i>	Québec, 21 mai, 2015	13																	
<i>Notions d'évaluation corporative</i>	Montréal, 22 mai, 2015	8																	
<i>Encadrement des stagiaires et rôle des maîtres de stage en vue de l'acquisition des compétences initiales des géologues</i>	Rouyn Noranda, 5 mai, 2015	10																	
<i>L'avenir du géologue en ressources minérales</i>	Montréal et en ligne, 9 octobre 2015	145																	
<b>TOTAL</b>		<b>176</b>																	

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### PERMIS

Le Conseil d'administration de l'Ordre des géologues délivre au candidat qualifié un permis en vue de l'inscription au Tableau. Une autorisation d'exercice sous supervision est conférée au candidat dont la formation est adéquate sans satisfaire aux autres conditions de délivrance du permis (soit un géologue stagiaire).

Les personnes autrement admissibles au permis de géologue qui ne démontrent pas la maîtrise du français sont éligibles à un permis temporaire renouvelable avec l'accord de l'Office québécois de la langue française.

### INSCRIPTIONS ET AUTORISATIONS SPÉCIALES

Le répertoire de l'Ordre comporte trois grandes classes et deux sous-classes de membres:

1. les géologues inscrits au Tableau (incluant permis temporaires ou restrictifs).
  - 1a. les géologues inactifs, inscrits au Tableau mais qui n'exercent pas temporairement pour diverses raisons (chômage, congé parental, etc.)
2. les géologues retraités, inscrits au Tableau mais qui n'exercent plus tout en gardant contact avec la profession.
  - 2a. les membres honoraires, soit des géologues retraités honorés par l'Ordre et dont l'inscription est prise en charge par l'Ordre.
3. les géologues stagiaires, inscrits au Répertoire avec droit d'exercice limité sous supervision.

Les tableaux suivants résument l'évolution du nombre des membres et d'autorisations spéciales de même que le nombre de permis délivrés et de radiations au cours de l'exercice 2015-2016.

### INSCRIPTIONS

Statut	Géologue	Géologue retraité	Stagiaire
Début d'exercice	892	47	183
Décès	1	0	0
Radiations administratives	65	15	35
Radiations disciplinaires	0	0	0
Fin d'exercice	891	36	138

### DÉLIVRANCE DE PERMIS

Type de permis	Géologue	Temporaire	Restrictif temporaire	Restrictif OQLF
Permis délivrés	51	10	1	1

### AUTORISATIONS SPÉCIALES

Autorisations délivrées : 22

Autorisations renouvelées : 5

### COTISATIONS DES MEMBRES

Statut	Montant
Géologue	555 \$
Géologue membre OIQ	352 \$
Géologue temporaire APGO	283 \$
Géologue retraité	136 \$
Géologue inactif	212 \$
Stagiaire	300 \$
Stagiaire sans emploi	115 \$

#### Notes :

1. Outre la cotisation à l'Ordre, les géologues doivent acquitter :
  - La contribution à l'Office des professions établie chaque année par décret (environ 27 \$),
  - La prime d'assurance professionnelle obligatoire (12 \$),
  - Les taxes.
2. Les membres en pratique privée doivent aussi souscrire un contrat d'assurance responsabilité professionnelle et fournir les détails du contrat sur demande.
3. Les personnes qui s'inscrivent en cours d'exercice paient une cotisation ajustée proportionnellement au nombre de mois restant dans l'exercice.

#### SIÈGE SOCIAL

Au 31 mars 2016, l'Ordre compte cinq employés durant une période de chevauchement d'un poste pour des effectifs réguliers de quatre employés permanents:

Alain Liard, géo, directeur général et secrétaire;

Suzanne Leclair, géo, chargée d'affaires professionnelles aux admissions, aux communications et à la formation continue;

Lan Vu, géo, chargé d'affaires professionnelles à l'inspection professionnelle et à la surveillance de l'exercice illégal (temps partiel, quitte en mai);

Daniel Tousignant, géo., chargé d'affaires professionnelles à l'inspection professionnelle et à la surveillance de l'exercice illégal (temps partiel, appelé à remplacer M. Vu);

Karène Laprise, Adjointe au secrétaire et chargée des communications aux membres



*Karène Laprise   Suzanne Leclair   Alain Liard   Daniel Tousignant   Lan Vu*

Outre ses employés, l'Ordre a recours aux services d'un Syndic et deux syndicats adjoints. Depuis 2008, un soutien administratif au secrétariat de l'Ordre est fourni en impartition par Gestion PGA.

# RAPPORT D'AUDIT

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2016

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2016

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2016

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 et 2
RÉSULTATS	3
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	4
BILAN	5
FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7 à 12
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	13

# **MÉNARD NADEAU CPA INC.**

2260, Boul de la Concorde est

Laval (Québec) H7E 2A7

Tél: (450) 668-3964

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

**Au Conseil d'administration de  
L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

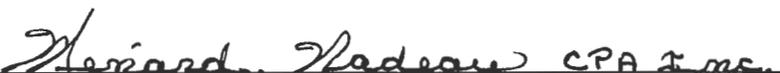
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des géologues du Québec au 31 mars 2016 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

  
MÉNARD NADEAU CPA INC.  
Par François Ménard, FCPA auditeur, FCMA

Laval, le 22 août 2016

## RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations annuelles	506 663 \$	516 653 \$
Régime collectif d'assurance responsabilité	13 525	13 775
Cotisations - CCGP	---	29 376
Admission et examen	57 415	69 655
Amendes	7 500	24 000
Formation continue	8 700	48 950
Revenus de placements	14 331	8 621
Ventes de documents et sceaux	2 340	3 120
Subventions	16 000	20 000
Autres revenus	2 948	4 700
	<u>629 422</u>	<u>738 850</u>
<b>CHARGES</b>		
Administration et autres activités (Annexe 1)	238 747	242 670
Assurances responsabilité	9 995	10 041
Conseil de discipline	9 940	26 234
Comité de révision	186	---
Formation continue	32 258	64 428
Bureau du syndic	23 428	38 300
Inspection professionnelle	79 517	57 168
Admission et autorisations	86 339	101 648
Comité des normes d'admission	---	4 706
Surveillance de l'exercice illégal	29 909	41 353
Communications et événements	47 621	38 340
Profil des compétences	19 895	13 003
Contributions		
Bourses et activités étudiantes	4 823	4 720
CCGP	---	50 978
Conseil Interprofessionnel du Québec	9 305	9 488
	<u>591 963</u>	<u>703 077</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>37 459 \$</u>	<u>35 773 \$</u>

## ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	<u>NON AFFECTÉS</u>	<u>FONDS INDEMNISATION</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
SOLDE AU DÉBUT	221 351 \$	100 000 \$	321 351 \$	285 578 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>37 459</u>	<u>---</u>	<u>37 459</u>	<u>35 773</u>
SOLDE À LA FIN	<u>258 810</u> \$	<u>100 000</u> \$	<u>358 810</u> \$	<u>321 351</u> \$

## BILAN

31 MARS 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse	248 220 \$	362 015 \$
Placements temporaires (note 3)	353 051	507 131
Débiteurs	19 834	6 357
Frais payés d'avance	<u>1 124</u>	<u>3 599</u>
	622 229	879 102
<b>PLACEMENTS À LONG TERME (note 3)</b>	405 012	---
<b>IMMOBILISATIONS (note 4)</b>	<u>5 604</u>	<u>376</u>
	<u>1 032 845 \$</u>	<u>879 478 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 5)	183 217 \$	144 554 \$
Revenus reportés	<u>440 818</u>	<u>363 573</u>
	624 035	508 127
<b>SOLDES DE FONDS</b>		
Surplus non affectés	258 810	221 351
Réserve pour frais légaux	50 000	50 000
Fonds d'indemnisation	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>
	<u>408 810</u>	<u>371 351</u>
	<u>1 032 845 \$</u>	<u>879 478 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président

## FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<b>EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges	37 459 \$	35 773 \$
Élément hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	642	339
	<u>38 101</u>	<u>36 112</u>
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	( 13 477)	( 2 753)
Frais imputables au prochain exercice	2 475	( 2 849)
Créditeurs	38 663	6 818
Revenus reportés	77 245	( 45 928)
	<u>104 906</u>	<u>( 44 712)</u>
	<u>143 007</u>	<u>( 8 600)</u>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Variation de placements	( 408 063)	( 76 808)
Acquisition d'immobilisations	( 5 870)	---
	<u>( 413 933)</u>	<u>( 76 808)</u>
<b>VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>	( 270 926)	( 85 408)
<b>LIQUIDITÉS AU DÉBUT</b>	<u>519 146</u>	<u>604 554</u>
<b>LIQUIDITÉS À LA FIN (note 6)</b>	<u>248 220 \$</u>	<u>519 146 \$</u>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

**1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'Ordre des géologues du Québec est constitué en vertu de la Loi sur les géologues et est régi par le code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'ordre est d'assurer la protection du public. Elle est régie par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers de l'Ordre des géologues du Québec sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

**Placements**

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition pour les titres à revenus fixes et à la juste valeur pour les autres.

Les titres à revenus fixes échéant au court du prochain exercice sont comptabilisés aux placements temporaires. Les autres titres à revenus fixes et les titres boursiers sont comptabilisés aux placements à long terme.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant aux taux suivants :

Mobilier de bureau	20 %
--------------------	------

**Composition des liquidités**

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans les liquidités, l'encaisse et les placements dont les échéances sont de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)****Utilisation d'estimation**

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

**Comptabilisation des produits**

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

**Apports reçus sous forme de service**

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

**Instruments financiers**

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

**Ventilation des charges**

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition en fonction de l'utilisation

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

<b>3. PLACEMENTS</b>			<u>2016</u>	<u>2015</u>
Titres à revenu fixe, cotés en bourse taux entre 1.15 % et 1.30 %, au coût			353 051 \$	507 131 \$
Autres titres boursiers (coût 405 870 \$) à la juste valeur			<u>405 012</u>	<u>---</u>
Total des placements			758 063	507 131
Placements à long terme			<u>405 012</u>	<u>---</u>
Placements temporaires			<u>353 051</u> \$	<u>507 131</u> \$
<b>4. IMMOBILISATIONS</b>			<u>2016</u>	<u>2015</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Mobilier de bureau	<u>7 999</u> \$	<u>2 395</u> \$	<u>5 604</u> \$	<u>376</u> \$
<b>5. CRÉDITEURS</b>			<u>2016</u>	<u>2015</u>
Fournisseurs et frais courus			80 648 \$	53 902 \$
Salaires et vacances courus			42 371	47 557
Taxes de ventes			<u>60 198</u>	<u>43 095</u>
			<u>183 217</u> \$	<u>144 554</u> \$
<b>6. LIQUIDITÉS</b>				
Encaisse			248 220 \$	362 015 \$
Placements temporaires			<u>---</u>	<u>157 131</u>
			<u>248 220</u> \$	<u>519 146</u> \$

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

**7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un contrat de gestion de trois ans échéant le 31 mai 2018. Les versements annuels exigibles sont de 75 000 \$ majoré annuellement de l'indice du coût de la vie pour le Québec, avec un minimum de 2%. L'engagement total pour la durée restante du contrat s'élève à 167 030 \$.

Les versements échéants au cours des prochains exercices sont :  
2017 - 76 250 \$; 2018 - 77 775 \$; 2019 - 13 005 \$,

**8. INSTRUMENTS FINANCIERS****Risque de crédit**

L'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

**Risque de liquidité**

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

**Risque de taux d'intérêt**

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixe et à taux variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'Ordre est exposé au risque de juste valeur sur ses placements. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des fonds d'obligations cotés en bourse.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

## 10. VENTILATION DES CHARGES

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	Frais d'adminis- tration	Honoraire de gestion	Salaires et charges sociales	<u>2016</u>
Assurance responsabilité	-	-	2 849	2 849
Conseil de discipline	822	4 328	-	5 150
Comité de révision	156	30	-	186
Formation continue	-	-	26 082	26 082
Bureau du Syndic	-	-	-	-
Inspection professionnelle	-	-	52 331	52 331
Admission et autorisations	222	1 170	80 143	81 535
Comité des normes d'admission	-	-	-	-
Surveillance de l'exercice illégal	-	-	24 272	24 272
Communications et événements	-	-	44 019	44 019
CCGP	-	-	-	-
Profil de compétences	-	-	2 849	2 849
	<u>1 200 \$</u>	<u>5 528 \$</u>	<u>232 545 \$</u>	<u>239 273 \$</u>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

## 10. VENTILATION DES CHARGES (SUITE)

	Frais d'adminis- tration	Honoraire de gestion	Salaires et charges sociales	<u>2015</u>
Assurance responsabilités	-	-	2 723	2 723
Conseil de discipline	757	5 876	-	6 633
Formation continue	170	1 321	35 971	37 462
Bureau du Syndic	-	-	-	-
Inspection professionnelle	22	169	28 283	28 474
Admission et autorisations	3 369	26 144	68 419	97 932
Comité des normes d'admission	4	34	4 667	4 705
Surveillance de l'exercice illégal	-	-	31 866	31 866
Communications et événements	-	-	31 607	31 607
CCGP	-	-	11 087	11 087
Profil de compétences	-	-	9 628	9 628
Comité de révision	-	-	-	-
	<u>4 322 \$</u>	<u>33 544 \$</u>	<u>224 251 \$</u>	<u>262 117 \$</u>

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<b>ANNEXE 1 - ADMINISTRATION ET AUTRES ACTIVITÉS</b>		
Salaires et charges sociales	94 501 \$	62 725 \$
Secrétariat	78 311	96 182
Assurances des biens	1 638	1 595
Déplacements et représentation	5 454	9 041
Frais de bureau	7 115	7 396
Honoraires professionnels	37 845	39 791
Intérêts et frais bancaires	5 112	18 936
Postes et messageries	2 441	1 965
Publicité	275	---
Taxes et permis	3 332	2 519
Télécommunications	2 081	2 181
Amortissement des immobilisations	<u>642</u>	<u>339</u>
	<u><u>238 747</u></u> \$	<u><u>242 670</u></u> \$